

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1706 381

Le 3 août 2017

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)* concernant les policiers de l'UPAC**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande qui nous a été transférée le 28 juin 2017 par le Commissaire à la Lutte contre la Corruption et formulée comme suit :

1. *« Obtenir la liste de chacun des contrats octroyés par votre organisme depuis sa création à ce jour, le 29 mai 2017. Les documents devront montrer le nom de chacun des fournisseur/auteur, la valeur en argent de chacun des contrats, type de mandat/contrat confié, date et année. indiquer aussi si le ou les contractant ont été octroyé par appel d'offres et ou contrat gré à gré ;*
2. *Copie de tout document me permettant de voir les montants versés aux équipes de policiers de l'UPAC depuis leur création à ce jour, le 29 mai 2017, SVP ventiler par année et incluant aussi temps supplémentaires des policiers de l'UPAC ainsi que le nombre d'heures de l'UPAC en temps supplémentaire par année. »*

En date du 28 juin 2017, le Commissaire à la Lutte contre la Corruption vous a transmis une correspondance répondant à la première partie de votre demande.

Concernant la deuxième partie de votre requête, nous vous communiquons ci-dessous un tableau faisant état des renseignements demandés soit le budget de dépenses annuel dédié à l'équipe de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) pour la période visée par votre demande. Il est à noter que ces données englobent les coûts de la rémunération et les frais de fonctionnement.

Budget de dépenses annuel dédié à l'UPAC
Sûreté du Québec (en milliers de \$)

Budget de dépenses	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	14771,9\$	14261,1\$	17527,5\$	20244,4\$	23680,0\$	24343,7\$

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zineb Ninia

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels,